|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen  2019-2024 | EP logo RGB_Mute |

Document de séance

<NoDocSe>B9‑0086/2020</NoDocSe>

<Date>{24/01/2020}24.1.2020</Date>

<TitreType>PROPOSITION DE RÉSOLUTION</TitreType>

<TitreRecueil>déposée conformément à l’article 143 du règlement intérieur</TitreRecueil>

<Titre>sur les ressortissants européens en Syrie</Titre>

<Depute>Thierry Mariani</Depute>

B9‑0086/2020

Proposition de résolution du Parlement européen sur les ressortissants européens en Syrie

*Le Parlement européen*,

– vu l’article 8 du traité sur l’Union européenne,

– vu l’article 20, paragraphe 2, point c), du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne relatif à la protection diplomatique ou consulaire dans un pays tiers,

– vu l’article 143 de son règlement intérieur;

A. considérant que la Turquie a été maintenue dans l’Union pour la Méditerranée malgré ses récentes provocations à l’égard de la paix internationale et des États membres de l’Union européenne;

B. considérant qu’après des années de conflit, il convient d’en venir à une attitude réaliste quant au gouvernement légal de Syrie;

1. regrette la fermeture de nombreuses représentations diplomatiques d’États membres en Syrie;

2. admet que les sanctions internationales frappant la Syrie pèsent sur le quotidien de citoyens possédant la nationalité d’États membres de l’Union européenne;

3. admet que cette situation est particulièrement dangereuse pour les femmes et les enfants qui ne bénéficient que de protections consulaires ou diplomatiques partielles;

4. incite la Commission européenne à travailler dans le sens d’une restauration des relations diplomatiques avec la Syrie;

5. exhorte le Service européen pour l’action extérieure à cesser tout soutien aux embargos internationaux qui ont prouvé leur nocivité en Syrie, et au moins, à titre humanitaire, à l’embargo sur les produits médicaux.